



Le 23 mai 2003

Église Réaliste

L'Église Réaliste accorde

L'Amnistie

De Bertrand Clocher et Benoît Thomassey

Ces derniers étaient, en effet, marqués publiquement d'infamie pour "Grossièreté, Brutalité et Vol", depuis l'été 2002 (9 Juillet et 26 Août).

Commentaire :

1- L'adoption effective d'**une attitude Civilisée** par les susdits motive la présente décision de l'Église :

Le 3 février 2003, **ils reconnaissent être "en situation de voleur"** et avoir "**empêché par la force**" la saisie des biens subtilisés.

En mars/avril 2003, ils firent **deux livraisons de ces biens**.

"Mal vit qui ne s'amende"...

2- Les amnistiés nous déclarèrent en février : "**nous reconnaissons que tout le matériel revient de droit à l'Église**". Or, le montant des biens restitués est **nettement moindre**, même, que le "partage équitable, et même **Généreux**" que nous leur imposions le 10 juillet 2002.

L'amnistie accordée par l'Église est donc un nouveau trait de générosité...

"La Patience est amère, mais son fruit est doux"

3- Le passé est le passé. L'amnistie en tourne la page. Mais cela ne préjuge bien sûr en rien de **l'avenir**, que nous souhaitons seulement **profitable à la mutation de la Masse en Peuple**.

"Le Temps ne prescrit pas contre la Vérité"
